

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 octobre 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-seizième session
Point 74 de l'ordre du jour
Promotion et protection des droits humains

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

**Lettre datée du 6 octobre 2021, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents d'Israël et de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La communauté internationale commémore ces jours-ci le quatre-vingtième anniversaire du massacre de Babyn Yar, l'une des manifestations les plus odieuses de la Shoah sur le territoire de l'Ukraine.

Juste avant le jour le plus saint du calendrier juif, le Yom Kippour, les nazis ont transformé Babyn Yar en un lieu d'exécution de masse. Selon les chiffres officiels, en l'espace de deux jours à peine – les 29 et 30 septembre 1941 – 33 771 Juifs y ont été assassinés par les nazis et leurs collaborateurs. Des dizaines de milliers de Juifs, ainsi que des Ukrainiens, des Roms et des représentants d'autres groupes ethniques, des membres du mouvement de résistance contre l'occupation, des prisonniers de guerre et des membres du clergé, ont également été assassinés à Babyn Yar pendant l'occupation de Kiev par les nazis. On estime à au moins 70 000 le nombre de personnes assassinées sur ce site, ce qui en fait le lieu de l'une des pires exécutions de masse en Europe.

Malgré les tentatives visant à effacer les preuves effroyables de ces crimes et le souvenir des terribles événements qui se sont produits, Babyn Yar est progressivement devenu un puissant symbole de la Shoah et nous rappelle à tout jamais l'importance de mener une action concertée pour empêcher la résurgence du racisme, de l'antisémitisme, de la haine ethnique et des idéologies totalitaires inhumaines. Il demeure également vital et indispensable de préserver la mémoire des victimes innocentes du nazisme.

En conséquence, l'Ukraine s'attache à faire accéder le site de Babyn Yar au statut qu'il mérite, à savoir un lieu de souvenir dédié aux millions de personnes assassinées sur le sol ukrainien entre 1941 et 1944. Il est fondamental de ne pas oublier les conséquences terribles des crimes commis par les nazis et leurs collaborateurs afin que de telles tragédies ne se reproduisent plus.

En sa qualité de patrie ancestrale et d'État du peuple juif, Israël ne ménage aucun effort pour veiller à ce que la Shoah soit dûment commémorée et enseignée à Babyn Yar et dans toute l'Europe, voire dans le monde entier. Israël s'emploie également à faciliter les activités de recherche historique bien documentées.



Babyn Yar demeure l'une des plaies les plus profondes pour les Juifs, les Ukrainiens et les Roms, ainsi qu'un lieu sacré porteur de mémoire historique. À l'heure où nous honorons la glorieuse mémoire des victimes et celle de toutes les autres personnes qui ont péri aux mains des nazis et de leurs collaborateurs, nous demandons à la communauté internationale de participer aux commémorations afin de rendre justice aux victimes et de contribuer à la restauration et à la préservation de la vérité historique. La solidarité internationale et l'unité d'action sont indispensables pour veiller à ce que des crimes contre l'humanité aussi odieux ne se reproduisent plus jamais.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 74 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'État d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gilad **Erdan**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sergiy **Kyslytsya**
